

CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN DE RECHERCHE ET DE FORMATION CLASSE NORMALE

BAP J : Gestion et Pilotage **Emploi-type : Technicien en gestion administrative**

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ : 23 mai 2023

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 3

Instructions importantes

Dans le cadre de l'épreuve, les candidates et candidats disposent individuellement de :

- leur pièce d'identité (CNI ou passeport) et leur convocation personnelle ;
- leur matériel de composition : stylos, blanc effaceur, crayons, gomme, règle ;
- une bouteille d'eau s'ils le souhaitent.

Sont en revanche interdits durant l'épreuve :

- tous les documents autres que :
 - ceux remis par l'administration dans le cadre de l'épreuve (sujet, feuilles de brouillon) ;
 - ceux demandés par l'administration pour l'épreuve (convocation, pièce d'identité).
- les téléphones et autres objets connectés (ils doivent être éteints dès l'entrée dans la salle de composition : il n'y aura aucune exception à cette règle).
- les calculatrices, tous types confondus.

Toute infraction aux présentes consignes sera inscrite au procès-verbal de l'épreuve et pourra conduire à la nullité de l'épreuve pour la candidate ou le candidat concerné, outre les éventuelles sanctions pouvant s'appliquer.

Le présent sujet est composé de 18 pages et 10 pages d'annexes. Il vous appartient de le **vérifier** dès le début de l'épreuve : s'il manque une ou plusieurs pages, le signaler sans délai à l'administration.

Vous devez composer directement sur le sujet uniquement : aucune feuille de brouillon ne sera prise en compte par le jury. Écrivez lisiblement au stylo à l'encre noire ou bleue. L'usage d'une autre couleur, d'un crayon à papier ou d'un surligneur n'est pas autorisé. A peine de nullité de votre copie, vous ne devez apporter aucun élément ni aucune mention permettant de vous identifier personnellement sur le sujet, en dehors du cadre prévu à cet effet.

A l'issue de l'épreuve, vous devrez remettre à l'administration l'intégralité des 16 pages du sujet (hors annexes), il ne doit en conséquence pas être dégrafé.

L'attention du candidat est attirée sur le fait que l'orthographe et le soin apporté à la copie comptent pour deux points dans le barème général.

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

Numéro d'anonymat

(Réservé à l'administration)

NE RIEN ÉCRIRE SUR CETTE PAGE

Numéro d'anonymat
(Réservé à l'administration)

Première partie - Connaissances générales (34 points)

Donner les définitions des sigles suivants : 4 points

- HCERES :
- RGPD :
- CSA :
- PU-PH :
- ANR :
- VPE :
- IGESR :
- RNCP :

Réponses écrites courtes : 12 points (2 points par question)

- Définir un EPST et donner deux exemples :

.....
.....
.....
.....

- Qu'est-ce que la procédure ELOP ?

.....

- Qu'est qu'un EPE, donnez le texte qui permet sa création dans l'enseignement supérieur

.....
.....

- Quelles sont les positions administratives d'un fonctionnaire ?

.....
.....

- Quel est le rôle de la Région dans l'enseignement supérieur et la recherche ?

.....
.....
.....
.....

Dictée fautive (10 points et -0.5 par faute inventée dans la limite des 10 points de l'exercice)

Entourez dans le texte les fautes et réécrivez la correction à la suite du texte.

Public empêché : étudiants incarcérés, procédures administratives et soutien pédagogique

E. Curt 1. Aix Marseille Université, Faculté ALLSH, SFAD, Aix en Provence, France

Mots clé : Étudiants incarcérés ; Enseignement supérieur ; Formation à distance ; Procédures ; Référent

Enjeux :

Optimiser les procédures de suivi administratif et pédagogique pour des étudiants incarcérés suivant une formation à distance dans l'enseignement supérieur.

Le service de formation à distance (SFAD) accueille chaque année prêts d'un millier d'étudiants pour des licences et masters en enseignement à distance dont une dizaine d'étudiants privés de liberté. Le suivi de ses étudiants demande des procédures administratives spécifiques ainsi que des modalités pédagogiques particulières en coordination avec leur relais local d'enseignement (RLE), intermédiaire privilégié entre l'étudiant et l'université. Le SFAD participe cette année a une expérimentation avec le service d'enseignement de l'établissement pénitentiaire de Luynes (13) pour définir ensemble les bonnes pratiques (licences de philosophie pour deux étudiants). Cette expérimentation se fait dans le cadre d'une convention entre l'Université Aix-Marseille et l'Unité Pédagogique Régionale Sud-Est, le groupe de travail « Étudiants empêchés » de la FIED ainsi que les Campus Connectés.

Cette expérience se développe selon deux axes : administratif pour l'inscription et le passage des examens, et pédagogique avec une réflexion sur les modalités pour mettre en place pour un accès optimisés des étudiants aux contenus de leurs cours (sans accès internet). Cela implique un accès aux ressources selon deux dispositifs complémentaires (cours papier, Moodlebox), et un accompagnement spécifique (organisation de tutorats et d'oraux, en présentielle, en visioconférence).

.....
.....
.....
.....
.....

Deuxième partie - Mises en situation et cas pratiques (44 points)

Mises en situation : 10 points

Vous êtes responsable de l'unité de formation continue de la faculté de droit. L'unité est en charge de renseigner sur les formations dispensées au titre de la formation continue, de procéder aux inscriptions et contrats de formation des demandeurs et de l'organisation matérielle et pédagogique des formations en lien avec les responsables des modules de formation continue.

Vous devez recruter un agent contractuel de catégorie C chargé d'accueillir et de renseigner les usagers. Quelles sont les trois qualités principales que vous attendez de la personne pour tenir ce poste et que vous allez faire apparaître dans l'annonce ? (3 points)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vous êtes responsable du service scolarité de l'UFR de psychologie de Nantes. Votre équipe est composée de deux personnels. Vous recevez ce message et devez apporter une réponse par retour de courriel. Un membre de votre équipe vous signale avoir reçu un appel téléphonique de Mme Léa en pleurs et de n'avoir pas su comment lui répondre. (2 points)

exp : alice.lea@internet.fr

objet : présence de M Adrien LEA aux examens

Madame, Monsieur,

Je suis la maman d'Adrien LEA qui suit son cursus en psychologie dans votre faculté. Mon fils ne me donne plus de nouvelles de lui. D'habitude, nous sommes très proche l'un de l'autre. Il ne répond pas au téléphone et je m'inquiète pour ses examens. Pouvez-vous m'indiquer s'il s'est bien présenté à ses examens qui se sont déroulés hier ?

Cordialement,

Mme LEA Alice

2 rue de l'abreuvoir

34000 Montpellier

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cas pratiques (34 points)

Cas pratique n°1 : 4 points

Vous travaillez au sein de la direction de la communication et le service des publics à demandes spécifiques vous demande de rédiger une brève à l'attention des étudiants concernés à publier dans la rubrique Actualité de l'intranet étudiant.

En vous appuyant sur la [page internet ci-dessous](#), rédigez une proposition (entre 6 et 10 lignes).

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le statut d'étudiant sportif de haut niveau

Imprimer  Partager    

Le statut d'étudiant sportif de haut niveau permet de bénéficier de mesures d'accompagnement particulières dans la poursuite des études supérieures et ainsi de concilier études et carrière sportive dans les meilleures conditions.

Le cadre légal

Les mesures d'accompagnement sont inscrites dans la loi pour les sportifs qui obtiennent le statut de sportif de haut niveau (étudiants sur listes "sportifs de haut niveau" ou "espoirs" du Ministère des sports, et les sportifs sous convention avec un club professionnel). Elles sont rappelées dans une [circulaire ministérielle de 2006](#).

Les conditions pour obtenir le statut de sportif de haut niveau

Admission de droit

Vous êtes :

- Inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau du Ministère de la jeunesse et des sports (jeune, senior, élite, reconversion).
- Inscrit sur les listes espoirs et partenaires d'entraînement.
- Sous convention avec un centre de formation d'un club professionnel ou directement avec un club professionnel.
- Membre d'une structure d'excellence ou d'une structure d'accession, labellisée et inscrite dans le Projet de Performance Fédéral de votre fédération sportive.

Vous bénéficiez automatiquement du statut étudiant sportif de haut niveau si vous en faites la demande lors de votre inscription à l'Université Grenoble Alpes.

Admission sur critères

Vous n'êtes pas inscrit sur ces listes ou votre spécialité sportive n'est pas reconnue par le Ministère des sports, mais vous évoluez au niveau national, vous présentez un fort potentiel et avez de fortes contraintes d'entraînement ?

Dans le souci d'élargir l'accès au statut de sportif de haut niveau et de permettre ainsi à un plus grand nombre d'étudiants de poursuivre simultanément carrière sportive de bon niveau et études universitaires, certains étudiants peuvent être reconnus par les établissements d'enseignement supérieur de Grenoble membres du Comité universitaire du sport de haut niveau (CUSHN) comme étudiant sportif de haut niveau.

[Télécharger la liste des critères d'admission au statut de sportifs de haut niveau pour l'année 2023-2024](#)

Effectuer une demande de statut d'étudiant sportif de haut niveau

Année universitaire 2023-2024

Les demandes de statut d'étudiant sportif de haut niveau **pour la prochaine année universitaire** (2023-2024) sont ouvertes.

EFFECTUER UNE DEMANDE

TÉLÉCHARGER

- [Circulaire ministérielle de 2006 relative aux droits des étudiants sportifs de haut niveau](#)
- [Charte du sport de haut niveau entre les établissements d'enseignement supérieur du site universitaire Grenoble Alpes](#)

CONTACT

Service des publics à besoins spécifiques (SPBS)

Bureau 14 et 18 - rez de chaussée

Bâtiment Pierre-Mendès-France

151, rue des universités

38 400 Saint-Martin-d'Hères

+33 (0)4 76 82 55 83

publics-besoins-specifiques@univ-grenoble-alpes.fr

Horaires :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à

17h.

Fermé le mercredi après-midi.

- Cas pratique n° 2 (6 points) :

Vous êtes gestionnaire administratif et financier d'un laboratoire de recherche et chargé de l'organisation d'un colloque scientifique les 26 et 27 juin 2023.

Le coordinateur du colloque vous demande de lui établir un budget prévisionnel en fonction des éléments suivants :

La Région et la Métropole versent 1 600 € et 1 700 € respectivement. Les frais d'inscription des étudiants s'élèvent à 20 €/personne et ceux des personnes extérieures à 50 €/personne. 76 étudiants et 67 extérieures se sont inscrits à ce jour.

D'autre part, 4 vacataires seront recrutés à raison de 11,50 € pour 12h de vacances chacun.

Enfin, il est prévu que 20 invités soient pris en charge (une nuitée d'hôtel à 90 € et un déplacement à 120 € par personne ainsi que 4 repas à 17.50 € chacun). Chaque invité se verra également offrir un goodie à 10 €.

- 1/ Après avoir détaillé les types de dépenses et de recettes ainsi que leurs montants respectifs, vous préciserez au coordinateur du colloque le nombre maximum d'invités supplémentaires qui pourrait être pris en charge (*en respectant l'équilibre budgétaire*)

DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	TOTAL :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

